





ET LES OGEC D'ANTIGNY SAINT HILAIRE DE VOUST SAINT MAURICE DES NOUES

NOTE D'INFORMATION SUR LE CHANGEMENT D'HORAIRE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Chers parents,

Nous vous informons que les écoles de Saint-Hilaire de Voust, de Saint-Maurice des Noues et d'Antigny ont décidé de respecter strictement le règlement concernant les horaires de sorties des écoles à partir de la rentrée de septembre 2016.

Les enfants sortiront à 16 h 30 précises et devront être :

- Soit récupérés par les parents dès la fin des classes pour ceux non-inscrits en périscolaire
- Soit accueillis à la périscolaire de votre école, pour ceux et <u>seulement ceux qui y seront</u> inscrits

Par ailleurs, et ce conformément au règlement intérieur de votre accueil périscolaire ci-joint, nous vous rappelons que la facturation débute à l'arrivée des enfants, soit 16 h 30 pour la rentrée prochaine, et que toute demi-heure entamée est due.

De part cette décision, Familles Rurales se doit de vous informer que l'inscription impose l'adhésion annuelle à l'association (23,50€ pour 2016), ainsi que le prix d'un goûter (0,75€) qui sera pris sur la première demi-heure de facturation (prix horaire adhérent 1,98€ soit 0,99€ la demi-heure).

Enfin, afin d'optimiser et organiser au mieux l'accueil de vos enfants, nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et de <u>nous le retourner avant le 15 juin prochain</u>.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Commission Enfance au 06.77.72.00.17 ou l'Accueil Périscolaire d'Antigny au 02.51.51.66.60 ou 06.74.96.84.15

Merci de votre compréhension

Les membres de la Commission Enfance Familles Rurales et les Présidents d'OGEC

SONDAGE PREVISION DES BESOINS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017